

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/065/8.7

Feuillet n° 99 Bis



Communauté de Communes  
Terrassonnais  
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 30 juin 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	33
Votants :	39
Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Victor MONTEIL, Patricia FLAGEAT, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Coralie DAUBISSE-BOYER, Caroline CHEVALIER.  
**Suppléant** : Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Gérard Mercier représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Danièle RIBET, Mattia TRENTMONT

représentée par Pascale LARUE, Dominique DURAND représenté par Emmanuel REBIERE.

**Excusés** : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Francine BOURRA, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Coralie DAUBISSE-BOYER, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Josiane LEVISKI, Laurent PELLERIN, Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORCE, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Alexandra DUMAS, Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Jean-Michel LAGORSE, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN

**Objet : Création du service de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en location longue durée de la CCTHPN**

**Considérant** que la CCTHPN dispose d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) dressant les priorités d'actions en matière de politique mobilité, dont la création d'un service de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en location longue durée à court terme.

**Considérant** qu'un service de VAE en location longue durée permet aux habitants d'un territoire de tester l'usage d'un VAE et d'utiliser un VAE sans en assumer la propriété. Un tel service permet ainsi :

AR Prefecture

024-200041150-20250707-DE2025\_065-DE  
Reçu le 11/07/2025

- A des personnes non motorisées d'accéder à une solution de mobilité et de pouvoir se déplacer de façon autonome,
- A des personnes motorisées d'utiliser le VAE plutôt que la voiture, pour des courtes distances et dès lors que les infrastructures le permettent.

**Considérant** que selon l'article L.1231-16 du Code des transports, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) peuvent organiser un service public de location de vélos en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée.

**Considérant** qu'en sa qualité d'AOM, la CCTHPN est compétente pour créer un service public de VAE en location longue durée sur son territoire.

**Considérant** que la création d'un service de VAE en location longue durée marquera un point de départ en matière d'offre en solutions de mobilité douce mise en œuvre par la CCTHPN, à tarif avantageux, pour des déplacements divers (travail, accès aux services et commerces, loisirs, etc.).

**Considérant** que la création d'un service de VAE en location longue durée sur le territoire de la CCTHPN s'inscrit pleinement dans l'objectif de préservation des ressources (énergies et espace), de l'environnement (CO2) et de la santé humaine (émission de particules, etc.) de son Plan Climat Air Energie Territorial approuvé par la délibération n°2022/019/2.1 du Conseil Communautaire en date du 28 février 2022.

**Considérant** que l'administration, le suivi et la gestion du service de VAE en location longue durée sera confiée au Service Mobilité de la CCTHPN, au sein de la future Maison de la Mobilité Terrassonnais Haut Périgord Noir (en projet).

Le projet de Maison de la Mobilité Terrassonnais Haut Périgord Noir consisterait à aménager un espace, à proximité immédiate du siège de la CCTHPN et de la gare SNCF, au sein duquel, les usagers du territoire pourraient accéder à une partie de l'offre en solutions de mobilité disponible en Terrassonnais Haut Périgord Noir.

Cet espace pourrait comprendre :

- Une recyclerie vélo (récupération, réparation et vente de vélos d'occasion),
- Un point de retrait et restitution des VAE en location longue durée.

**Considérant** que le service de VAE en location longue durée, qui sera mis en place par la CCTHPN, se traduira par :

- La mise en location longue durée, sur réservation, d'une flotte de 10 VAE,

Les VAE seront proposés à la location pour les durées suivantes : 2 semaines, 3 semaines, 1 mois, 2 mois ou 3 mois.

Le service s'adressera à toute personne physique majeure résidente sur le territoire de la CCTHPN.

- Redevance qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 :

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ( 58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)*

**AR Prefecture**

024-200041150-20250707-DE2025\_065-DE  
Reçu le 11/07/2025

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/065/8.7

Feuillet n° 99 TER

Redevance du service de VAE en location longue durée de la CCTHPN au 01/08/2025	
Détail	Montant
<b>Dépôt de garantie</b>	50 €
<i>Applicable par période de location.</i>	
<i>En cas de dommages accidentels, de vol, d'incendie ou de détériorations subies par le vélo et ses accessoires, qui seront imputables à l'Utilisateur : la franchise d'assurance correspondante appliquée par l'assureur de la CCTHPN sera recouvrée auprès de l'Utilisateur.</i>	
<b>Redevance d'utilisation du service</b>	
<b>Tarif journalier</b>	2 €
<i>Les vélos sont proposés à la location pour les durées suivantes : 2 semaines, 3 semaines, 1 mois, 2 mois ou 3 mois. Sans kilométrage limité.</i>	
<i>Assurance, paire de sacoches et maintenance inclus dans le tarif journalier.</i>	
<b>Tarif " Forfait accessoire "</b>	20 €
<i>Siège porte-bébé ou siège enfant.</i>	
<i>Tarif forfaitaire applicable par accessoire et par période de location.</i>	
<b>Frais "incidents"</b>	
<b>Pénalité "Retard"</b>	6 € / jour
<i>Si dépassement ou non-restitution du vélo qui sera imputable à l'Utilisateur.</i>	
<b>Pénalité "Forfait défaut d'entretien"</b>	50 €
<i>Si restitution du vélo dans un état différent de celui au moment de la prise du vélo et sans nettoyage préalable à la restitution.</i>	

**Considérant** que toutes les conditions d'accès et d'utilisation de ce service de VAE en location longue durée de la CCTHPN sont à retrouver dans le projet de Contrat de location de Vélo à Assistance Electrique, annexé à la présente délibération.

**Considérant** que les dépenses d'investissement (acquisition de VAE reconditionnés ainsi que leurs accessoires) de ce service de VAE en location longue durée peuvent être éligibles à l'Axe 3 du Fonds Vert – Développement des mobilités durables en zones rurales.

**Considérant** que le plan de financement prévisionnel relatif à la création du service de VAE en location longue durée de la CCTHPN peut être résumé de la manière suivante :

Plan de financement prévisionnel – Création service VAELD				
DEPENSES (TTC)		RECETTES		
	Montant		Montant	Pourcentage
<b>SAS NOUVELLE ATTITUDE (Groupe LA POSTE) : Acquisition 10 VAE reconditionnés + accessoires</b>	16 496,98 € (13 747,48 € HT)	<b>Etat – Fonds Vert : Développement des mobilités durables en zones rurales</b>	10 997,98 €	67 %
		<b>Autofinancement CCTHPN</b>	5 499 €	33 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 496,98 €</b>		<b>16 496,98 €</b>	<b>100 %</b>

AR Prefecture

024-200041150-20250707-DE2025\_065-DE  
Reçu le 11/07/2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des transports, et notamment l'article L.1231-16,

**Vu** la délibération n°2021/051/5.7.5 de la CCTHPN, portant validation du transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, en Conseil communautaire du 31 mars 2021,

**Vu** le projet de Contrat de location de Vélo à Assistance Electrique du service de VAE en location longue durée de la CCTHPN, annexé à la présente délibération.

**Vu** la proposition du bureau communautaire du 30 juin 2025

**Le Conseil Communautaire**, oui l'exposé du Président Dominique BOUSQUET et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de Contrat de location de Vélo à Assistance Electrique du service de VAE en location longue durée de la CCTHPN, annexé à la présente délibération,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel relatif à la création du service de VAE en location longue durée de la CCTHPN, proposé ci-dessus,
- **De DIRE** que les crédits au Budget Principal 2025,
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter le financement au titre du Fonds Vert, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre dudit service de VAE en location longue durée.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 07/07/2025

Le Président  
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes  
18 Avenue Jean Jaurès  
24 120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ( 58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)*

**AR Prefecture**

024-200041150-20250707-DE2025\_065-DE  
Reçu le 11/07/2025